



## COMMUNE DE CHATEAU-CHALON

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX-MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT SIX MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE**, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni à la salle communale de Château-Chalon, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian VUILLAUME, Maire de la Commune.

**Sont présents** : Messieurs Olivier CRESPIN, René LACROIX, Laurent MÂCLE, Alain MAIGROT, Jean-Jacques MUTIAUX, Patrick NICOD, Aurélien SALVADORI et Madame Gabrielle RIZZI,

**Est absent représenté** : Monsieur Philippe GUYOT

Alain MAIGROT est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Sont inscrits à l'ordre du jour les points suivants :**

1. **Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 04/02/2025**
2. **Votre du compte de gestion, présentation et approbation du compte administratif 2024 / vote du budget primitif 2025 et fongibilité des crédits**
3. **Le point sur la forêt : les enjeux et les travaux**
4. **Eau et Assainissement : compte administratif 2024 et proposition du Budget 2025**
5. **Fonctionnement et les questions financières sur la station EAU Chambon**
6. **Projet du parking « Cherin » : marché public et CAO pour attribution du marché**
7. **Projet trottoir/sentier le long de la RD5 : suivi du chantier.**
8. **Chantier des box et attribution ; nouvelles mensualités.**
9. **Projet de l'application 3D pour le quartier abbatial**
10. **Coupe des arbres vers cimetière**
11. **Libération du logement école et rénovation**
12. **Le point sur la journée « corvée bénévole »**
13. **Le point sur les expositions et animations estivales**
14. **Mise à disposition de l'école pour réalisation d'un film**
15. **Questions diverses**

\*\*\*

#### **Point 1 – Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 04/02/2025**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 4 février 2025 est approuvé sans réserve.

#### **Point 2, 4 et 5 – Reddition des comptes 2024 des budget Communal et Eau/Assainissement, approbation des Budgets primitifs et fongibilité des crédits – fonctionnement de la station du Chambon**

Le maire propose de présenter le compte de gestion puis le compte administratif au regard du Budget général 2025 proposé et validé par le bureau élargi composant la commission des finances communales. La traditionnelle séance du budget communal. Les résultats du compte administratif 2024 et surtout la capacité d'autofinancement de la commune ont permis au maire de présenter un budget 2025 porteur de projets importants. Avec un budget de fonctionnement très maîtrisé avec un excédent de fonctionnement de 112 820 € et des restes à reporter cumulés à reporter aux investissements de 581 788€, cette année 2025 permet d'accompagner les projets structurants qui ont fait l'objets d'études préalables : nouveau parking, sentier piéton le long de la RD5, amélioration de l'entrée d'agglomération, aménagement de box garages à l'extérieur du village pour les habitants, application 3D du quartier abbatial et restauration des logements communaux sont au programme représentant une enveloppe de 517 000 €, pour un budget global de 1 193 000 €.Après la restauration partielle du toit de l'église en 2024 (260 000 €) ces investissements s'inscrivent dans le cadre de l'Opération Grand Site de France et devraient ainsi bénéficier de subventions. Le maire a confirmé le maintien des taux des

impôts stable depuis plus de 15 ans. Le maire a même regretté la corrélation obligée de ces taux qui interdisent d'augmenter les maisons vides et résidences secondaires. C'est pour l'équipe municipale le principal problème du village qui voit son patrimoine bâti échappé aux résidents a-t-il ajouté avant de faire valider ces budgets plutôt confortables

Il en a été de même pour le compte de gestion et le compte administratif du budget Eau/assainissement 2025. Il a profité de ce chapitre pour évoquer les enjeux autour du transfert de la compétence EAU à la communauté de communes, décision dont l'obligation semble s'éloigner. En effet le prix de l'eau pratiqué à Château-Chalon reste stable depuis une vingtaine d'années même si le coût de ce service subit naturellement les augmentations des taxes imposées et surtout la contrainte de l'assainissement. Notre usine de traitement et notre réseau de distribution sont désormais performants et nous avons tout intérêt à gérer cette compétence avec nos voisins de Menétru-le-Vignoble a-t-il ajouté avant de donner lecture des chiffres : l'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2024 s'élève à 56 195,18 euros permettant un budget pour 2025 de 128 939 euros.

Concernant la gestion de la station de traitement en Chambon, la commune de Menétru-le-Vignoble est toujours redevable des charges de fonctionnement en électricité non régularisées à ce jour.

Le maire a proposé de passer ensuite au vote avant de quitter la salle pour le vote des comptes administratifs qui se font sous la présidence du premier adjoint, Alain Maigrot.

**Budget communal : le compte de gestion 224 du budget communal est approuvé à l'unanimité ; le compte administratif est approuvé à l'unanimité. Le budget primitif 2025 est approuvé à la majorité.**

**Budget Eau/assainissement : le compte de gestion 2024 du budget est approuvé à l'unanimité ; le compte administratif 2024 est approuvé à la majorité. Le budget primitif est approuvé à la majorité.**

### **Point 3 – Point sur la forêt**

Au terme de cette séance consacré aux différents budgets le maire attire l'attention du conseil municipal sur les enjeux de la gestion de la forêt pour les années à venir. La vente de bois a beaucoup rapporté en 2024 (104 700 euros) ce qui ne pourra plus être le cas en 2025 (prévision de 10 000 euros). Il faut réfléchir sérieusement aux investissements qu'il faudra corrélativement limiter en priorisant les travaux d'entretien de notre petit massif (ronces, enrichissement, etc...). Le bureau des adjoints a rencontré le garde de l'ONF, Thibault Bouchard afin de faire un point sur les priorités des travaux à programmer sur les différentes parcelles en 2025. Le maire a suggéré de réitérer une journée de visite au sein de notre forêt communale afin de faire une évaluation du plan de gestion signé avec l'ONF en 2009. Se pose aussi la question de la sécurisation de points dangereux constitués de trous cachés par des ronces qu'il faudrait délimiter et protéger ; les chasseurs se proposent de réaliser les travaux et la commune prendra en charge les frais de piquets, grillage et peinture pour cette opération de sécurité.

Affouage 2024/2025 : les affouages arrivent aux parcelles 25 – 26 – 27 du côté des champs Milan. Les affouagistes étant trop peu nombreux pour assurer l'entretien de ces coupes, le garde forestier a suggéré de renoncer à l'affouage en 2025 afin de confier cette exploitation en passant un marché pour l'ensemble des arbres tombés et marqués avec un professionnel. Le Conseil municipal approuve ce choix.

### **Point 6 - Projet du parking « Cherin » : marché public et CAO pour attribution du marché**

Le marché public a été validé officiellement avec le concours du cabinet d'études ABCD. Ce chantier devrait faire l'objet d'une étude comparative qui permettra de désigner l'entreprise proposant le devis le mieux disant au regard des critères techniques et financiers. La concrétisation pourrait s'envisager dès cette année 2025.

### **Point 7 - Projet trottoir/sentier le long de la RD5 : suivi du chantier.**

L'entreprise EIFFAGE entreprend les travaux dès la fin du mois de mars et a bien pris la mesure de certains passages délicats. Les poteaux empêchant le stationnement sur ce trottoir sécurisé pour les piétons seront installés dans les semaines suivant la finition des travaux au sol.

### **Point 8 - Chantier des box et attribution ; nouvelles mensualités.**

Le chantier des nouveaux box est en attente de la pose de la charpente ; les box devraient être attribués à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2025. A compter de cette date, il est proposé d'augmenter la redevance mensuelle

qui passerait de 30 euros à 40 euros. Cette augmentation concerne tant les anciens box que les nouveaux. Le Conseil municipal rappelle que les nouveaux box seront attribués exclusivement à des résidents du village, comme cela a été mentionné lors de la dernière assemblée générale. **La proposition d'augmentation est approuvée à l'unanimité.**

#### **Point 9 - Projet de l'application 3D pour le quartier abbatial**

Le maire siégeant au comité de programmation LEADER annonce que le projet d'application 3D pour l'abbaye actuellement en sommeil devrait pouvoir bénéficier de crédits de l'Europe et de la Région Bourgogne Franche Comté. Deux rencontres sont programmées afin d'affiner les dossiers pour ce projet. La question posée porte sur l'autorisation à donner au maire afin de solliciter ces crédits. **Le Conseil municipal donne un avis favorable au maire qui sera entouré des personnes volontaires pour le portage de ce dossier.**

#### **Point 10 - Coupe des arbres vers cimetière**

L'entreprise VAL-DE-SEILLE est intervenue pour couper les arbres à la sortie du village proches du chemin du cimetière.

#### **Point 11 - Libération du logement école et rénovation**

Le logement communal dont l'occupant fait l'objet d'une procédure d'expulsion doit être rénové ; en principe l'expulsion doit se faire par voie de justice le 13 avril 2025. A défaut ce sont les services du préfet qui seraient sollicités. Le maire souhaite éviter ce type d'intervention et il semble que le logement est en phase d'être vidé.

#### **Point 12 - Le point sur la journée « corvée bénévole »**

Une quarantaine de personnes se sont inscrites et participeront à la journée de corvée bénévole fixée le samedi 5 avril 2025 suivie d'un casse-croûte sous le préau de l'école. Un rappel sera fait via la liste courriel des habitants de Château-Chalon. Le maire remercie d'avance celles et ceux qui se mobilisent ainsi que les conseillers organisateurs de cette opération.

#### **Point 13 - Le point sur les expositions et animations estivales**

Olivier Crespin assure le suivi des demandes d'expositions à programmer dans la salle communale et dans la Grange Hugonnet. Les demandes sont à faire auprès de la mairie. Une proposition de programme sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

#### **Point 14 - Mise à disposition de l'école pour réalisation d'un film**

Le maire a été sollicité pour un projet consistant à filmer un polyptyque en bois articulé en référence à un tableau noir de l'école primaire. Cette création très originale laisse penser à un maître d'école qui aurait eu l'idée d'enseigner l'histoire de l'art en dessinant à la craie sur son tableau noir. Le Conseil municipal donne son accord.

#### **Point 15 – Questions diverses**

INTRAMUROS : Fabien Malaval donner une explication très réussie via les téléphones de chacun de l'application IntraMuros qu'il continue à peaufiner. A ce jour il manque encore quelques documents mais l'on devrait finaliser cette réalisation avant l'été.

**Fait à Château-Chalon, le 14 avril 2025**

Christian VUILLAUME  
Le Maire

